

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, tenue en mode virtuel, le jeudi 23 octobre 2025, à 11 h 30.

PRÉSENCES : 80 membres de l'Ordre
2 administratrices et administrateurs nommés

1.00 OUVERTURE ET NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Mme Caroline Dufour, c.o., présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation, ouvre la séance de l'assemblée générale annuelle. Elle désigne monsieur Jean-François Thuot à titre de président d'assemblée afin d'en assurer le bon déroulement.

2.00 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du *Code des professions* et à l'article 50 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, l'assemblée générale annuelle a été convoquée par voie électronique, par un avis de convocation également publié sur le site de l'Ordre au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 22 septembre 2025. Cet avis, dûment signé par la secrétaire de l'Ordre, contenait les éléments d'information requis par le *Code des professions* (article 103.1).

En outre, toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et de confidentialité ont été prises. Les paramètres de l'événement ont été définis afin de garantir son bon déroulement, selon les principes d'intégrité, de probité, et de confidentialité.

3.00 CONSTATATION DU QUORUM

En vertu de l'article 49 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, le quorum de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre est fixé à 30 membres. La directrice générale et secrétaire, Mme Gaëlle de Roussan, constate l'atteinte du quorum puisque plus de 30 membres sont présents en ligne.

4.00 PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président d'assemblée rappelle les pouvoirs conférés aux membres réunis en assemblée générale annuelle, conformément aux dispositions du *Code des professions*, ainsi que les règles de procédure à suivre. Il explique également les modalités spécifiques à l'assemblée virtuelle, notamment en ce qui concerne la prise de parole et les modalités de vote. Enfin, il précise la manière de signaler toute difficulté technique pendant la séance.

5.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation est affiché à l'écran. Le président d'assemblée demande une proposition en vue d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

6.00 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Ayant pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 octobre 2024, les membres présents sont invités à l'adopter. Aucune modification n'est demandée.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 23 octobre 2024, tel que déposé.

7.00 RAPPORT DES ÉLECTIONS 2025

Conformément à l'article 22 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, les résultats du scrutin des élections 2025 sont présentés à l'assemblée générale annuelle.

Région électorale 2 : Outaouais, Laval, Laurentides, Lanaudière

- 1 poste à pourvoir ; aucune candidature reçue
- A été nommé par le conseil d'administration, à la suite d'un appel de candidatures : Karolane Dubreuil, c.o.

Région électorale 3 : Capitale Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec

- 2 postes à pourvoir ; 5 candidatures reçues
- Ont été élues à la suite de la période de votation : Julie Gouin, c.o. et Caroline Lessard, c.o.

Région électorale 4 : Estrie et Montérégie

- 2 postes à pourvoir ; une candidature reçue
- A été élue par acclamation : Caroline Dufour, c.o.
- A été nommée par le conseil d'administration, à la suite de l'appel de candidatures : Line Meunier, c.o.

8.00 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE 2024-2025

Le président d'assemblée invite la présidente ainsi que la directrice générale et secrétaire à présenter leur bilan respectif des activités de l'Ordre pour l'exercice 2024-2025.

Bilan de la présidence

La présidente débute en soulignant que l'année 2024-2025 marque le lancement du plan stratégique 2024-2028, structuré autour de trois enjeux prioritaires, chacun décliné en stratégies d'action.

Enjeu 1 : Accès aux services

- Consolider les relations partenariales avec des acteurs influents
- Informer le public sur la profession de conseiller.ère d'orientation
- Prendre position publiquement sur des enjeux concernant l'accès aux services
- Faciliter l'accès à la formation et à la profession en orientation

Enjeu 2 : Compétence

- Actualiser l'offre de formation offerte par l'Ordre / accompagner les membres dans les transformations de la profession
- Développer une approche collaborative avec des partenaires pour augmenter l'offre de formation
- Initier les conseillers.ères d'orientation à une culture de supervision clinique
- Développer un cadre d'intervention en lien avec la pratique illégale des activités réservées dans une optique d'accessibilité compétente

Enjeu 3 : Agilité organisationnelle

- Développer une approche de gestion intégrée des risques pour la gouvernance et les opérations
- Améliorer l'efficacité des processus et la collaboration entre les services
- Fidéliser les personnes employées et collaboratrices de l'Ordre
- À la suite de présentations, une intervention d'encouragement est formulée par un membre afin de poursuivre deux éléments pouvant contribuer significativement au rayonnement de la profession : 1) l'entretien de partenariats stratégiques avec des acteurs sociopolitiques susceptibles de favoriser la portée et la reconnaissance du travail de l'Ordre ainsi que de celui des conseillers et conseillères d'orientation et 2) l'ouverture à la communauté professionnelle et scientifique, tant au Québec qu'au Canada et à l'international.

La présidente poursuit avec les principaux dossiers ayant marqué l'année :

- Conformité à la Loi 25 : mise en place de bonnes pratiques en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels.
- Gestion des risques : élaboration d'un plan intégré en collaboration avec les comités et instances de l'Ordre.
- Modernisation du système professionnel : dépôt d'un mémoire et participation aux consultations sur le projet de loi n° 67, sanctionné le 7 novembre 2024, suivi de représentations auprès des instances gouvernementales et interprofessionnelles.
- Reconnaissance des services d'orientation : exonération fiscale obtenue en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et reconnaissance sur la plateforme Telus Santé comme prestations de soins de santé.

Elle mentionne également plusieurs consultations et représentations effectuées, notamment sur :

- Le socle commun des compétences en diagnostic des troubles mentaux
- La Loi sur l'intégration des personnes handicapées
- La disponibilité de la main-d'œuvre en orientation
- Le référentiel des rôles du personnel scolaire
- La révision de la Classification nationale des professions (CNP)
- L'équité salariale des conseillères et conseillers d'orientation

La présidente réaffirme l'importance de la collaboration interprofessionnelle, tant avec les ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines qu'avec l'ensemble du système professionnel.

Elle conclut en remerciant chaleureusement l'équipe de la permanence, le bureau du syndic, la directrice générale ainsi que le conseil d'administration pour leur confiance et leur appui dans l'exercice de ses fonctions.

Bilan de la direction générale

La directrice générale débute par un portrait des membres au 31 mars 2025, suivi d'une analyse de l'évolution du membership. Une tendance à la baisse est observée depuis 2022, attribuable en partie à la diminution des inscriptions dans les programmes de formation universitaires et à la fermeture du programme de McGill donnant accès au permis d'exercice.

Elle rappelle que les activités de protection du public demeurent au cœur de la mission de l'Ordre. À ce titre, les actions suivantes sont mises en lumière, soutenues par quelques données statistiques pour illustrer l'ampleur et la portée des interventions :

- L'admission par équivalence
- L'inspection professionnelle
- Les enquêtes menées par le Bureau du syndic
- Le traitement des plaintes disciplinaires

Du côté de la pratique professionnelles, des processus et des balises ont été mis en place afin de renforcer l'encadrement des activités professionnelles et la protection du public. Les obligations déontologiques des membres ont été clarifiées sur le site Web de l'Ordre, et diverses publications thématiques ont été diffusées, portant notamment sur :

- Le devoir de réserve sur les réseaux sociaux
- La télépratique en orientation
- La Loi 25 et la protection des renseignements personnels
- La cotisation annuelle.

Enfin, une bonification de la jurisprudence a été intégrée *Guide explicatif du Code de déontologie*, afin de soutenir les membres dans l'interprétation des règles applicables.

La directrice générale conclut avec présentant un aperçu des activités liées au développement des compétences, ainsi qu'aux actions menées en matière de communications.

À la suite des présentations, une intervention d'encouragement est formulée par un membre afin de poursuivre deux éléments pouvant contribuer significativement au rayonnement de la profession : 1) l'entretien de partenariats stratégiques avec des acteurs sociopolitiques susceptibles de favoriser la portée et la reconnaissance du travail de l'Ordre ainsi que de celui des conseillers et conseillères d'orientation et 2) l'ouverture à la communauté professionnelle et scientifique, tant au Québec qu'au Canada et à l'international.

9.00 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2024-2025

Le président d'assemblée invite monsieur Michel Poirier, CPA, auditeur, de la société de comptables professionnels agréés *Poirier & Associés*, à faire état du bilan des états financiers 2024-2025.

L'audit des états financiers comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Pour cet exercice financier, les revenus (produits) sont de 2 089 567 \$ et les dépenses (charges) de 1 967 948 \$, générant ainsi une insuffisance de 121 619 \$. La version intégrale des états financiers se trouve dans le rapport annuel 2024-2025.

À la suite de la présentation, un questionnement est soulevé par un membre concernant l'utilisation des sommes en surplus. Il est souligné que la constitution d'un fonds de réserve est une bonne pratique en matière de gestion financière préventive. Le montant recommandé correspond à l'équivalent de trois à six mois de dépenses, afin de faire face à d'éventuels imprévus.

10.00 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

Dans le but de respecter les obligations dévolues par le *Code des professions* pour la tenue de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a adopté un projet de prévisions budgétaires pour 2026-2027, année financière visée par la cotisation. Madame Gaëlle de Roussan, directrice générale et secrétaire, présente ces prévisions budgétaires, en soulignant qu'elles ont été établies en fonction des informations disponibles à ce jour, tout en adoptant une approche prudente dans l'estimation des revenus. Ce budget sera révisé par le conseil d'administration en cours d'année.

Le total des revenus prévus (2 065 638 \$) est légèrement inférieur aux dépenses estimées (2 066 244 \$), avec une insuffisance anticipée de 606 \$, ce qui est considéré comme un budget équilibré.

11.00 COTISATION ANNUELLE 2026-2027

La directrice générale rappelle que les cotisations constituent la principale source de revenus de l'Ordre. L'augmentation moyenne du montant de la cotisation s'établit à 1,8 % par année, ce qui demeure inférieur à l'indice des prix à la consommation (IPC), dont la moyenne annuelle est de 2,9 %.

a) Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de 103,1 du Code des professions

Au terme de la première consultation, tenue entre le 22 septembre et le 17 octobre 2025, sur 2 593 membres, 5 ont participé (2 pour l'augmentation et 3 contre). La directrice générale et secrétaire, madame Gaëlle de Roussan, fait état des résultats relatifs à la cotisation annuelle 2026-2027.

b) Nouvelle consultation auprès des membres

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, une nouvelle consultation doit avoir lieu au moment de l'assemblée générale annuelle. Les membres sont ainsi invités à prendre la parole pour exprimer leurs commentaires envers le projet de résolution du conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que les variations dans le membership qui semblent être à la baisse à court terme ;

CONSIDÉRANT que des démarches pour faciliter l'accès à la profession sont en cours ;

CONSIDÉRANT que la Banque du Canada prévoit un taux d'inflation de 2 % ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Ordre de se doter de ressources humaines en conseils juridiques ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs.trices de doter l'organisation de ressources humaines suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés pour maintenir l'évolution des dépenses à des niveaux raisonnables et ainsi maintenir un équilibre budgétaire,

IL EST RÉSOLU d'augmenter la cotisation annuelle de 2 % (15 \$) pour l'exercice 2026-2027, et ce, pour une cotisation totale de 705 \$, à laquelle s'ajoute le montant de la contribution à l'Office des professions perçue par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.

Une nouvelle intervention favorable est formulée à cet égard.

Au terme des deux consultations tenues, le conseil d'administration fixera alors le montant de la cotisation annuelle lors de leur prochaine séance prévue le 25 octobre 2025.

12.00 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Le *Code des professions* exige que les membres votent lors de l'assemblée générale annuelle pour approuver ou pour refuser toute augmentation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus.

La présidente du comité des finances et des ressources humaines, madame Karolane Dubreuil, c.o., est invitée à présenter ce point.

Rémunération de la présidence

Pour ce segment, la présidente, madame Caroline Dufour, est invitée à quitter la salle pour la durée de la discussion et du vote.

La rémunération de la présidence s'établit selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administratrices et administrateurs élus*, incluant le salaire de base et des dispositions particulières. La présidence est embauchée pour trois (3) jours par semaine.

Pour l'exercice 2026-2027, le conseil d'administration recommande d'approuver le salaire de base pour le poste de la présidence en le maintenant à 85 000 \$, auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*. Cette rémunération est modulée en application du *Guide d'application des dispositions du Code des professions sur la tenue des assemblées annuelles* de l'Office des professions du Québec.

- Salaire de base : 85 000 \$
- Autres allocations et avantages imposables et non imposables : 15 722.35 \$
- Total du salaire avec les avantages sociaux : 107 722.00 \$

CONSIDÉRANT la nature de la fonction de présidence qui n'est pas du personnel employé de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT la comparaison des salaires de fonctions de présidences des différents ordres professionnels, en tenant compte du nombre de jours/semaine travaillés ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'Ordre de prévoir ses dépenses et de permettre aux personnes candidates de connaître les conditions de rémunération pour la totalité du mandat,

le conseil d'administration recommande d'approuver la rémunération globale de la présidence 2026-2027, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération globale de la présidence en fixant son salaire de base à 85 000 \$, auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*.

La présidente peut rejoindre la salle pour la poursuite de l'assemblée générale annuelle.

Administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence)

Les administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence) ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du conseil d'administration. Toutefois, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon les termes de la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* en vigueur à l'Ordre. De plus, ces personnes bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement associés.

Pour l'exercice 2026-2027, le conseil d'administration recommande d'approuver une augmentation de 2 % de la rémunération soit : tarif horaire à 46,82 \$; demi-journée à 163,87 \$ et journée à 327,74 \$.

CONSIDÉRANT que le montant des jetons de présence des administratrices et administrateurs élus n'a pas été augmenté depuis 2024-2025,

le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale d'approuver une augmentation de 2 % de la rémunération des administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence) pour 2026-2027, conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus (autre que la présidence) en augmentant le montant des jetons de présence de 2 %.

13.00 NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2025-2026

Après un appel d'offres, le conseil d'administration recommande de reconduire les services de Poirier & Associés comme auditeur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2025-2026. La firme travaille avec plusieurs ordres, offre des services professionnels à des coûts raisonnables, travaille efficacement et respecte les délais de production.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU de reconduire les services de Poirier & Associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2025-2026.

14.00 COMMENTAIRES ET VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Ce point permet aux membres d'aborder d'autres sujets que ceux précédemment discutés. Le président d'assemblée invite les membres à intervenir pour cette période de questions. Aucune intervention n'est faite.

15.00 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée remercie les membres présents à l'assemblée générale annuelle 2025.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité

que l'assemblée soit levée.

L'assemblée est close à 12 h 39.

Caroline Dufour, c.o.
Présidente

Gaëlle de Roussan, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ANNEXE

Membres de l'Ordre

- | | | | |
|-----|-------------------------|-----|--------------------------|
| 1. | Aimy Andraos | 41. | Julie Dubé |
| 2. | Alexandre Dignard | 42. | Julie Gouin |
| 3. | Amanda Manzo | 43. | Julie Huppé |
| 4. | Annabelle Marleau | 44. | Julie Tremblay |
| 5. | Anne-Sophie Guay-Racine | 45. | Karine Drapeau |
| 6. | Annie Brulotte | 46. | Karolane Dubreuil |
| 7. | Annie Gourde | 47. | Kathy Vignola |
| 8. | Annie McFadden | 48. | Katrine Paquette |
| 9. | Caroline Dion | 49. | Laurent Matte |
| 10. | Caroline Lessard | 50. | Line Meunier |
| 11. | Caroline Sheehy | 51. | Liora Richler |
| 12. | Catherine Leduc | 52. | Louise Charette |
| 13. | Catherine Marzella | 53. | Lucie Demers |
| 14. | Catherine St-Arneault | 54. | Madeleine Saint-Germain |
| 15. | Chantal Alie | 55. | Marie Cardinal-Picard |
| 16. | Chloé Simard | 56. | Marie Hélène Veillette |
| 17. | Chloé St-Onge-Shank | 57. | Marie-Andrée Binet |
| 18. | Claire de Lorimier | 58. | Marie-Ève Bourassa |
| 19. | Cynthia Joyal | 59. | Marie-Pier Hotte |
| 20. | Daniel Trudel | 60. | Marie-Pierre Lefebvre |
| 21. | Dominique Déry-Bergeron | 61. | Martine Lacharité |
| 22. | Émilie Allen | 62. | Mélanie Bussiès |
| 23. | Emilie Goulet | 63. | Michèle Dessureault |
| 24. | Emily Mailhot | 64. | Mylène Filiatrault |
| 25. | Éric Gagné | 65. | Myriam Blanchette |
| 26. | François Émond | 66. | Nancy Sanchez Ventura |
| 27. | François Quinn | 67. | Nathalie Roy |
| 28. | Geneviève Gagné | 68. | Nathalie Vachon |
| 29. | Geneviève Proteau | 69. | Nicolas Fortin |
| 30. | Heidi Dumais | 70. | Odette Garceau |
| 31. | Heidi Gélinas | 71. | Olivier René |
| 32. | Ingrid Bennecib | 72. | Patricia Rancourt |
| 33. | Isabelle Charest | 73. | René Barrette |
| 34. | Isabelle Coulombe | 74. | Sabrina Dorceus |
| 35. | Jean-Pierre Cormier | 75. | Sonia Ferron |
| 36. | Jennifer Desbiens | 76. | Sophie Duquette |
| 37. | Jessica Masson | 77. | Sophie-Laurence St-Aubin |
| 38. | Josée Landry | 78. | Stephanie Fredricks |
| 39. | Josée Senneville | 79. | Wilfrid Larochelle |
| 40. | Judith Perron | 80. | Yann Le Corff |

Administratrices et administrateurs nommés

1. Bernard Deschamps
2. Denise Dubois